

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.12.266

**Village d'entreprises
Les Molines Nord :
constitution du jury
de concours de
maîtrise d'oeuvre et
désignation des
membres**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2011**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHMADE à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

Excusé(s) :

Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.12.266**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES NORD : CONSTITUTION DU JURY DE CONCOURS
DE MAITRISE D'OEUVRE ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Afin de choisir le maître d'œuvre pour la construction du « Village d'entreprises les Molines Nord », il convient de constituer un jury de concours.

Conformément à l'article 24 du code des marchés publics, ce jury de concours de maîtrise d'œuvre est mis en place afin d'examiner les candidatures et de proposer un classement fondé sur les critères du règlement de concours.

Ce même article prévoit qu'il doit comprendre obligatoirement les personnes suivantes :

- le président du jury : le Président de l'agglomération ou son représentant,
- 5 membres élus ayant la qualité de membres titulaires,
- 5 membres élus ayant la qualité de membres suppléants,
- 1/3 de personnes ayant une qualification équivalente à celle requise par les candidats au concours (nommées par arrêté du Président),
- et de manière facultative, 5 personnes au plus dont la présence constitue un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (nommées par arrêté du Président).

Le jury devra examiner et donner son avis sur les candidatures puis se prononcer sur les projets, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relevant de la compétence du bureau communautaire.

Conformément à l'article 22 du code des marchés publics, les listes déposées par les candidats doivent être composées d'un nombre égal de titulaires et de suppléants. Elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'élection des membres du jury a lieu à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, sauf si l'assemblée délibère à l'unanimité pour un vote à main levée.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 novembre 2011,

Je vous propose la liste des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants suivante :

Membres titulaires :

MM. Laurent Peslerbe
Dominique Lasnier
Robert Jabouille
Jean-Pierre Grand
Guy Etienne

Suppléants :

MM. Nicolas Baleynaud
Didier Louis
Bertrand Gerardi
Mmes Catherine Deboevere
Madeleine Labie

Constatant, après information des délégués communautaires, l'absence de dépôt d'une autre liste,

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

D'ELIRE, conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, les membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du « Village d'entreprises les Molines Nord », désignés ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2011	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2011